

NOUVELLE EXPO  
**LUNE** ÉPISODE II  
*On y retourne !*

NOUVELLE ANIMATION  
RENDEZ-VOUS LUNE

2019 / 2020

**BROCHURE SCOLAIRE  
SECONDAIRE**

# L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE À LA CITÉ DE L'ESPACE !

## APPRENDRE À RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

La Cité de l'espace développe depuis plusieurs années une politique éducative poursuivant un même objectif : faire confiance aux élèves dans leur apprentissage, pour leur donner confiance dans leur capacité à relever les défis de demain !

### MAIS COMMENT ?

Par l'intermédiaire d'activités innovantes, proposées à la Cité de l'espace, mais aussi via des projets académiques, nationaux ou européens, réalisés en collaboration avec différents partenaires, au premier rang desquels on trouve l'Académie de Toulouse.

### FAIRE CONFIANCE AUX ÉLÈVES ?

C'est leur confier de véritables missions scientifiques lors des Ateliers « Astronomie » ou « Terre », dans les Labos, où ils mettent en pratique la démarche scientifique pour résoudre des problèmes concrets (un objet astronomique s'approche de la Terre...) à l'aide d'expériences réalisées en autonomie : fabriquer une comète, reproduire un tsunami, étudier la rotation d'un astéroïde, simuler une déviation d'astéroïdes à l'aide de mobiles à coussins d'air...

C'est leur permettre d'échanger leurs points de vue sur des connaissances astronomiques, au cours du spectacle de planétarium interactif « Au-delà des étoiles », à l'aide de boîtiers de vote.

C'est leur donner la parole, au cours du Congrès scientifique des enfants, un badge autour du cou, un micro à la main, pour qu'ils partagent les résultats de leur travail scientifique avec d'autres élèves, comme de véritables chercheurs en congrès. Le thème de cette année « Ton collègue sur la Lune » favorisera la liaison CM2-6<sup>e</sup>.

C'est aussi accompagner les enseignants dans leur travail quotidien, en valorisant par exemple leurs projets scientifiques ouverts sur la société, dans le cadre du programme européen OSOS (« Open Schools for Open Societies »), financé par la Commission européenne, au sein du programme H2020.

Retrouvez nos activités et actualités éducatives sur [www.cite-espace.com/scolaires](http://www.cite-espace.com/scolaires)

À très bientôt à la Cité de l'espace !



Développer de nouvelles compétences en découvrant la réalité d'un travail scientifique dans les labos.

Se mettre dans la peau d'un véritable chercheur, en participant au Congrès scientifique des enfants, projet national



Développer ses pratiques pédagogiques et partager ses expériences, au cours des formations enseignants



# DÉCOUVREZ LA CITÉ DE L'ESPACE !

## PERCEZ LES SECRETS DE L'UNIVERS

### LES EXPOSITIONS PERMANENTES

5 zones distinctes pour un grand parcours, depuis la Terre jusqu'aux confins de l'Univers :

- Le Centre de lancement
- Le Vaisseau-Terre
- Le Pôle Météo
- Le Quai du Système solaire
- L'Observatoire de l'Univers

### LA CITÉ DES PETITS **NOUVEAU**

À partir de février 2020

- Un lieu entièrement dédié aux **enfants de 4 à 8 ans** pour leur **donner le goût de l'espace**.
- Un lieu privilégié qui permet aux plus petits de **s'approprier le monde des astronautes et des fusées** en se créant des histoires et en évoluant au cœur d'objets spatiaux.

## VOYAGEZ AUX CONFINES DU COSMOS !

IMAX®

### L'espace et l'astronomie en grand format

Un écran géant haut comme un immeuble de 6 étages pour une expérience immersive incomparable !

### LE PLANÉTARIUM INTERACTIF

#### Spectacle « Au-delà des étoiles » - à partir du cycle 3

Ce nouveau spectacle pédagogique propose aux élèves un **grand voyage dans l'Univers...** à la découverte de leurs propres connaissances ! Organisé en 5 étapes, le périple s'appuie sur les derniers résultats de la recherche astronomique et est ponctué de 4 énigmes à résoudre collectivement, à l'aide de boîtiers de vote.

*Réservation conseillée - Sous réserve de disponibilité.*



## SE PRENDRE AU JEU DE LA DÉCOUVERTE !

### Les rendez-vous d'animation

#### FUSÉE À EAU

- **5 à 15 minutes** : Action, réaction, propulsion ! Lancez votre fusée à eau !

#### VIDE SPATIAL

- **30 minutes** : Découvrez les surprenants effets du vide spatial à partir de phénomènes physiques simples !

#### LA COUPOLE DE L'ASTRONOME

- **5 min/élève** : Découvrez le ciel et ses merveilles à travers l'œil d'un véritable télescope !

*Accessibles sans réservation, horaires à consulter lors de votre arrivée sur site.*



## PARCOUREZ LES JARDINS ET DÉCOUVREZ DE VRAIS ENGINS SPATIAUX

- Installez-vous comme un astronaute **dans le vaisseau spatial Soyouz**

- Découvrez le **module lunaire « LEM »** **NOUVEAU** des missions Apollo au cœur des Jardins

- Approchez la **fusée Ariane 5** et ses 53m de haut

- Embarquez à bord de **Mir** la célèbre station spatiale russe



# NOUVELLE EXPO

L'exposition temporaire

## « LUNE : ÉPISODE II »

A l'occasion des 50 ans du premier sur la Lune, le 21 juillet 1969, la nouvelle exposition temporaire « Lune : Episode 2 » embarque les visiteurs pour un voyage lunaire « made in » Cité de l'espace.

### COMMENT ?

Tout d'abord en revivant l'exploit d'Apollo 11 et les premiers pas de Neil Armstrong et Buzz Aldrin sur la Lune, puis en découvrant l'environnement lunaire, au coeur même de cette exposition immersive, afin de se confronter aux challenges à relever pour permettre une installation humaine durable. **Expériences sensorielles et défis surprenants sont au programme !**

Exposition programmée tout au long de l'année scolaire 2019/2020



## L'ANIMATION RENDEZ-VOUS LUNE

Au coeur de la zone d'exposition temporaire

DURÉE

- 1H

CAPACITÉ :

- 32 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

Répartis en 8 groupes, les élèves réaliseront simultanément des activités expérimentales originales. Ils découvriront en pratique l'environnement lunaire et les différences entre la Terre et la Lune.



### ANIMATION RENDEZ-VOUS LUNE 1 : POUR LES ÉLÈVES DE 6<sup>ÈME</sup> ET 5<sup>ÈME</sup>

**Mission :** Testez en équipe les originalités d'un séjour lunaire !

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Comparer la Terre et de la Lune (taille, masse).
- Visualiser le temps de chute d'un objet sur Terre et dans une base lunaire (simulateur de chute).
- Fabriquer un ciel terrestre et un ciel lunaire miniatures (tubes à essai, eau, lait).
- Découvrir la véritable couleur du Soleil à travers le ciel lunaire (tubes à essai, lampe led)
- Se protéger de l'intensité du Soleil sur la Lune (visière du casque, feuille dorée)
- Ramasser une roche lunaire à la manière des astronautes (gants, épuisette, extrait vidéo)
- Étudier une roche lunaire (roche volcanique noire)



### ANIMATION RENDEZ-VOUS LUNE 2 : POUR LES ÉLÈVES DE LA 4<sup>ÈME</sup> À LA TERMINALE

**Mission :** comparez en équipe la Terre et la Lune, puis testez les originalités d'un séjour lunaire

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Découvrir le vrai rapport de taille entre la Terre et la Lune (maquette, balles Terre, Lune).
- Découvrir la bonne distance entre la Terre et la Lune sur une maquette
- Dessiner la trajectoire de la Terre et de la Lune autour du Soleil (spirographe)
- Comparer la masse de la Terre et de la Lune (balles lestées)
- Visualiser le temps de chute d'un objet sur Terre et dans une base lunaire
- Fabriquer un ciel terrestre et un ciel lunaire miniatures (tubes à essai, eau, lait)
- Découvrir la véritable couleur du Soleil à travers le ciel lunaire (tubes à essai, lampe led)
- Se protéger de l'intensité du Soleil sur la Lune (visière du casque, feuille dorée)
- Étudier une roche lunaire (roche volcanique noire)
- Trouver pourquoi le sol de la Lune est noir mais qu'il est vu gris depuis la Terre (jeu de lumière).
- Assister à un clair de Terre la nuit sur la Lune (ambiance bleue foncée, extrait vidéo).

# LES ATELIERS

**DONNEZ LE GOÛT DES SCIENCES À VOS ÉLÈVES AVEC LES ATELIERS DE LA CITÉ DE L'ESPACE !**

**C'EST EN PRATIQUE QUE VOS ÉLÈVES RÉPONDRONT EUX-MÊMES À CES QUESTIONS !**

Répartis en petits groupes de 3, ils devront réaliser plusieurs expériences en autonomie à l'aide de matériels scientifiques et pédagogiques innovants : tables d'activités, maquettes, instruments, tablettes tactiles... Manipulations, démarche expérimentale, travail collaboratif, restitution orale : vos élèves développeront de nouvelles compétences en découvrant la réalité d'un travail scientifique !

DURÉE  
- 1H

CAPACITÉ :  
- 20 élèves maximum  
Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

## ATELIER MISSION TERRE 1 6<sup>ÈME</sup>/ 5<sup>ÈME</sup>

**UN OURS POLAIRE EST EN DANGER EN ARCTIQUE...**

Pourquoi ? Comment y remédier ?

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Utilisation de cartes satellites
- Élaboration d'une pyramide alimentaire
- Réalisation d'une expérience sur l'acidification des océans
- Reproduction de l'effet de serre avec des bacs plexi
- Utilisation de maquettes à énergie renouvelable (solaire, éolienne).



## ATELIER MISSION TERRE 2 4<sup>ÈME</sup>/TERM

**UNE ÎLE EST MENACÉE PAR LA MONTÉE DES EAUX...**

Pourquoi ? Comment y remédier ?

ACTIVITÉS :

- Réalisation d'une expérience sur la circulation océanique à l'aide d'eau colorée
- Expériences sur l'acidification des océans, la fonte des glaces et la dilatation de l'eau
- Reproduction de l'effet de serre avec des bacs plexi
- Utilisation de maquettes à énergie renouvelable (solaire, éolienne)
- Études énergétiques
- Utilisation d'un radiomètre pour l'obtention d'images satellites



## ATELIER MISSION ASTRONOMIE 1&2 6<sup>ÈME</sup>/5<sup>ÈME</sup> 4<sup>ÈME</sup>/TERM

**UN ASTRE GÉO-CROISEUR SE DIRIGE VERS LA TERRE...**

Représente-t-il un danger pour notre planète ?

Thème « ASTRONOMIE 1 » 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup>

ACTIVITÉS :

- Combustion d'un Chamallows®
- Analyse physico-chimique de météorites
- Réalisation d'une maquette du Système Solaire

Thème « ASTRONOMIE 2 » 4<sup>ème</sup> / Term

ACTIVITÉS :

- Utilisation d'une caméra slow-motion et étude de trajectoire
- Utilisation de luxmètre pour simuler un repérage astronomique

ACTIVITÉS COMMUNES AUX DEUX NIVEAUX

- Fabrication d'une mini-comète à l'aide de carboglace et de charbon
- Reproduction de cratères d'impacts et de mini-tsunamis avec des billes d'acier
- Simulation de déviation d'astéroïdes à l'aide de mobiles à coussin d'air



# LES VISITES ANIMÉES



## EN ITINÉRAIRE SUR L'ENSEMBLE DU SITE

**DURÉE**  
- 1H

**CAPACITÉ :**  
- 25 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

Avec la présence d'un animateur scientifique les élèves découvriront le site de la Cité de l'espace selon un parcours thématisé :

### VISITE ANIMÉE « DÉCOUVERTE »

Pour développer des connaissances générales liées à l'espace et l'astronomie.

### VISITE ANIMÉE « ASTRONOMIE »

Pour découvrir les principaux éléments du parc et des expositions dédiées à l'astronomie.

### VISITE ANIMÉE « QUITTER LA TERRE »

Pour comprendre les différentes caractéristiques d'un vol spatial.

### VISITE ANIMÉE « CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Pour appréhender les différences entre météorologie et climat. Animée par un technicien-prévisionniste de Météo France, au sein du « Pôle Météo ».

En partenariat avec



# TARIFS 2019/2020



## + LES ACTIVITÉS

### TARIFS ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Ateliers : **60€** (1 h - 20 élèves maximum) (Page 8-9)

Rendez-vous Lune : **80€** (1 h - 32 élèves maximum) (Page 6-7)

Visites animées : **60€** (1 h - 25 élèves maximum) (Page 11)

Accompagnement journée : **10€** par élève (6 h)

Une journée spatiale complète en compagnie d'un animateur scientifique. Forfait de 200 € au-dessous de 20 personnes payantes.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRODUITS/ NIVEAUX SCOLAIRES

	COLLÈGE		LYCÉE
	6 <sup>ème</sup> & 5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup>	Seconde- Première Terminale
ATELIERS	Astronomie 1 Terre 1	Astronomie 2 Terre 2	Astronomie 2 Terre 2
RENDEZ-VOUS LUNE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2
VISITES ANIMÉES	Découverte Astronomie Quitter la Terre Changement climatique	Découverte Astronomie Quitter la Terre Changement climatique	Découverte Astronomie Quitter la Terre Changement climatique
ACCOMPAGNEMENT JOURNÉE	OUI	OUI	OUI

## LA BILLETTERIE\*

TARIF BILLET / ÉLÈVE TTC

COLLÈGE  
LYCÉE

**9€**

LYCÉE  
D'OCCITANIE

**8€**

TARIF BILLET /  
ACCOMPAGNATEUR (TTC)

Gratuit pour chaque tranche entamée  
de 10 élèves payants  
10 € par accompagnateur supplémentaire

CHAUFFEUR(S) DE BUS

Gratuit(s)

\* Tarifs et conditions applicables à partir de 10 élèves payants.  
Frais de modification de 30 euros à partir de la 2<sup>ème</sup> modification.

## INCLUS DANS LE BILLET D'ENTRÉE

(Page 4-5)

LES EXPOSITIONS, LES JARDINS, LES RENDEZ-VOUS D'ANIMATION  
AINSI QUE LE STELLARIUM, LE PLANÉTIARIUM ET L'IMAX®  
(Réservation conseillée - Sous réserve de disponibilité)



# RESTAURATION 2019/2020

## + RESTAURATION

### LE PANIER REPAS / 9 €

1 Sandwich  
+ 1 Paquet de Chips  
+ 1 Muffin Nature  
+ 1 bouteille d'eau (50cl)

### PETITE OURSE / 3 €

(Petit déjeuner servi à table)  
Chocolat Chaud  
+ 1 Viennoiserie

### GRANDE OURSE / 3 €

(Goûter à emporter)  
1 Boisson Fraîche  
+ 1 Viennoiserie

## FORMULE CLÉ EN MAIN

### BILLET D'ENTRÉE

(Visite libre / spectacles en fonction des disponibilités)

### + DÉJEUNER

à un tarif préférentiel

#### APOLLO 12 (Collégiens) / 18 €

- 3 Aiguillettes de Cabillaud en Fish and Chips, Frites, Concassé de tomates fraîches
- Mousse au chocolat ou Glace selon saison

#### APOLLO 17 (Lycéens) / 19 €

- Fish and Chips, Frites, Concassé de tomates fraîches
- Mousse au chocolat ou Glace selon saison

#### ACCOMPAGNATEUR / 23 €

Une gratuité accompagnateur par tranche de 10 élèves sur billetterie uniquement (minimum 10 élèves payants).

# RÉSERVEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE VISITE

BESOIN D'AIDE  
OU D'INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES ?  
Contactez notre service  
réservation par email à  
[resa@cite-espace.com](mailto:resa@cite-espace.com)  
ou par téléphone au  
05 62 71 56 00

**1** Rendez-vous sur la rubrique **SCOLAIRES** du site internet de la Cité de l'espace : [www.cite-espace.com/scolaires](http://www.cite-espace.com/scolaires)

**2** Choisissez vos prestations et remplissez le formulaire de pré-réservation.



Mutuelle de l'éducation, de la recherche et de la culture, le Groupe MGEN soutient les actions pédagogiques de la Cité de l'espace. MGEN, c'est plus que votre santé ! Renseignements sur notre site internet : [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)



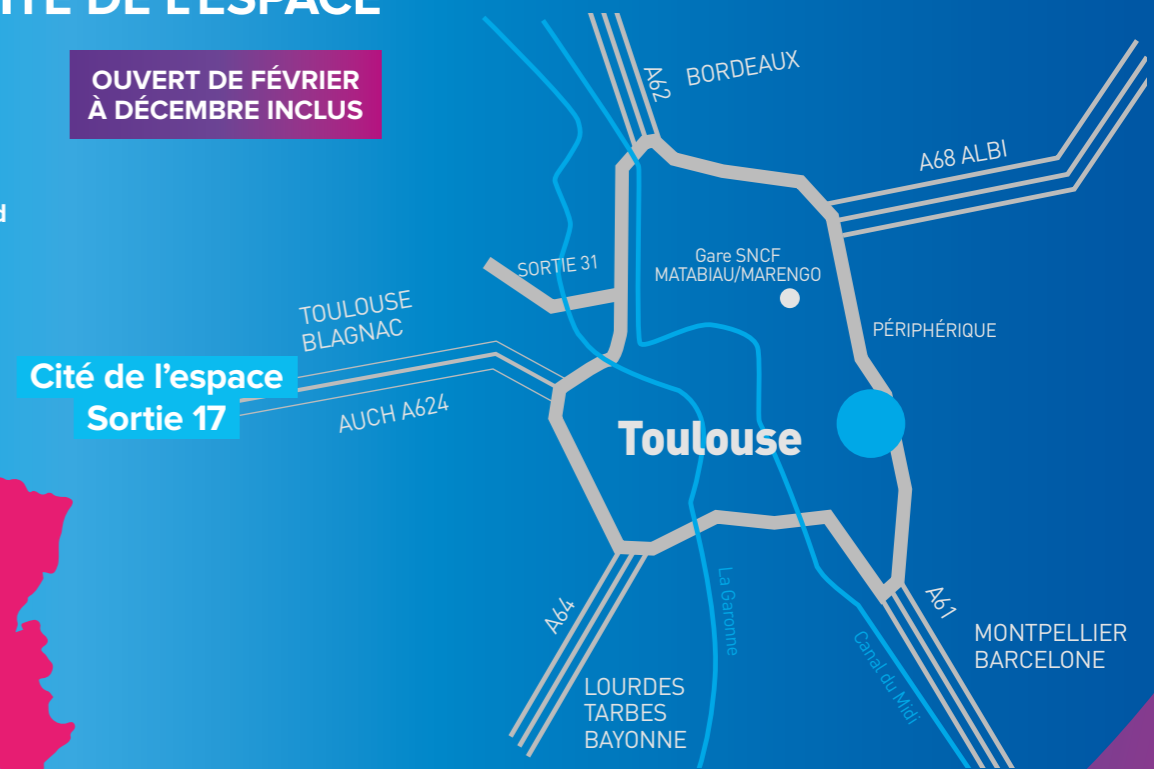
## VENIR À LA CITÉ DE L'ESPACE

Avenue Jean Gonord  
BP 25855  
31506 Toulouse cedex 5

**OUVERT DE FÉVRIER  
À DÉCEMBRE INCLUS**

COORDONNÉES GPS :  
43°35'12" de latitude Nord  
1°29'38" de longitude Est

Cité de l'espace  
Sortie 17



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La SEMECCEL est la société d'exploitation de la Cité de l'espace et de l'Envol des Pionniers (ci-après dénommés « les Sites »). La SEMECCEL est aussi agent de voyages et immatriculée sous le numéro IM031100035 au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, immatriculation renouvelée en date du 19/07/2016. Son siège social se situe Cité de l'espace, avenue Jean Gonord BP 25855 31506 Toulouse Cedex 05. Elle est le seul interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Les informations figurant à l'accueil des sites, dans les brochures ou sur les sites Internet www.cite-espace.com ou lenvol-des-pionniers.com peuvent faire l'objet de certaines modifications. Le client est invité à se reporter à la dernière version du site Internet avant de procéder à tout achat.

**Groupes :** Les conditions notamment tarifaires spécifiques aux groupes ne s'appliquent qu'aux groupes d'un minimum de 20 personnes payantes ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services.

**Enfants mineurs :** Lors de leur visite en famille ou en groupe, dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs du Site concerné, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, membres du groupe, qui doivent assurer une surveillance continueUe, même lors des visites accompagnées, thématiques, des ateliers pédagogiques, ou toute autre animation réalisée au sein du Site concerné. Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, certaines animations à caractère dynamique ne sont accessibles qu'aux enfants répondant aux critères ou limitations exposés à l'entrée de chacune d'elles.

**La SEMECCEL ne prend aucune responsabilité concernant les enfants mineurs et n'exercera aucune surveillance à leur égard y compris s'agissant des personnes pouvant les rejoindre ou de leurs entrées et sorties du site, accompagnées ou non par des personnes majeures, et leur identité ne sera pas vérifiée. Ces mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents, tant pour les dommages qu'ils pourraient subir que pour ceux qu'ils pourraient causer à la SEMECCEL ou à des tiers visiteurs ou non.**

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un autre majeur muni de l'autorisation des représentants légaux pour pénétrer dans l'enceinte du Site. Les mineurs âgés de plus de 16 ans doivent être, soit accompagnés selon les mêmes modalités que les plus jeunes, soit munis d'une autorisation de leurs représentants légaux. La SEMECCEL se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations et de refuser le passage.

**Protection des données à caractère personnel :** La SEMECCEL est amenée à collecter auprès des clients certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse, sans que cette liste soit limitative. Ces données font l'objet d'un traitement ayant pour finalités la gestion de la commande, de l'accès au site, et l'envoi d'offres commerciales si le client a coché la case prévue à cet effet lors de la passation de la commande.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la SEMECCEL et les données collectées sont destinées à l'usage exclusif de cette dernière.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, de portabilité des données personnelles vous concernant. Vous disposez également du droit de refuser le traitement ou de solliciter une limitation de celui-ci.

Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : SEMECCEL Cité de l'espace, Service Commercial, BP 25855 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ou par courriel à resa@semeccel.com, ou seminaires@semeccel.com. Vous disposez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés (coordonnées disponibles sur www.cnil.fr)

**Droit applicable et tribunal :** Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à leur interprétation et/ou leur exécution relève des tribunaux français.

**Prix :** Tous nos prix sont TTC en Euros.

**Composition des présentes conditions générales :** Les présentes conditions sont composées de deux parties. La première partie s'applique aux consommateurs qui sont ici qualifiés de « voyageurs » lorsqu'ils achètent des billets avec hébergement et de « visiteurs » lorsqu'ils achètent des billets (y compris combinés pour plusieurs sites ou sites de tiers) sans hébergement (1.). La seconde partie s'applique aux personnes morales (2.).

### 1 – VOYAGEURS ET VISITEURS

Cette partie présente les conditions applicables uniquement aux voyageurs (1.1) qui priment systématiquement lorsqu'eUes s'appliquent sur celles des conditions communes aux voyageurs et aux visiteurs (1.2.) qui leur seraient contraires.

**1.1 Conditions applicables uniquement aux voyageurs (billet(s) + hébergement)**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que proposés dans le code du tourisme. La SEMECCEL sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, la SEMECCEL dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

**I - Droits du voyageur**

**• Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme**

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur et le détaillant doivent apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

La SEMECCEL a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE CREDIT & CAUTION , 126, rue de la Piazza – 93 199 Noisy-le-Grand Cedex, France – caution@groupama-ac.fr - 0892976781. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de la SEMECCEL.

Vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240465&categorieLien=iid

(fin du formulaire normalisé)

**• Autres droits du voyageur**

La SEMECCEL a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle N°18VHV007ORCC auprès de la compagnie VHV, Platz 1, 30177 Hanovre, Allemagne, prévoyant les montants suivants : dommages corporels matériels et immatériels à hauteur de 15 000 000 € par sinistre et dommages immatériels à hauteur de 500 000€ par année civile.

Il est possible de souscrire une assurance annulation avec la Compagnie d'Assurance AXA ASSISTANCE et AXA ASSISTANCE 92320 CHATILLON. Le contrat d'assurance sera directement conclu entre AXA ASSISTANCE et le client et soumis aux conditions d'assurance d'AXA. Les conditions générales intégrales peuvent être consultées sur le Site Internet ou en contactant AXA. L'assurance peut couvrir l'annulation seule du séjour, l'annulation et les bagages ou être multirisque (Annulation + Bagages + Interruption de séjour + Rapatriement médical). Elle doit être souscrite et la prime d'assurance payée en intégralité auprès de la SEMECCEL au moment de la réservation du

séjour. Nous vous informons que conformément aux dispositions des articles L. 112-2-1 et L. 112-9 du code des assurances, le droit de renonciation ne s'applique pas aux polices d'assurance de voyage ou de bagage souscrites dans le cadre d'une réservation à distance. La prime n'est ni remboursable (sauf annulation de votre voyage ou séjour par la SEMECCEL) ni transférable. En cas de souscription d'une assurance annulation par le voyageur, le montant de cette assurance est conservé par la SEMECCEL et les frais d'annulation prévus par les présentes conditions peuvent être pris en charge, à conditions que les conditions d'application de l'assurance annulation soient réunies.

Pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour, le voyageur peut contacter la SEMECCEL, Cité de l'espace, avenue Jean Gonord BP 25855 31506 Toulouse Cedex 05. Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 du code du tourisme.

Cession du contrat : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le cédant est tenu d'informer la SEMECCEL de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. La SEMECCEL informe le cédant des coûts réels de la cession et apporte au cédant la preuve des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par la cession du contrat.

**II - Hébergement**

Le prix du forfait n'inclut pas la taxe de séjour qui pourra être demandée en supplément directement par l'hébergeur et ne comprend pas les déplacements entre le Site et le lieu d'hébergement.

La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, la catégorie du public, le jour de la date de départ.

**Pour les réservations de groupes :** **Les réservations doivent être effectuées au plus tard 45 jours avant la date de visa**. Le paiement du solde du prix du contrat doit être effectué en totalité au plus tard à **J-8**. Dans ce cas, un bon d'échange sera envoyé au plus tard 6 jours avant la date de votre visite. Ce bon d'échange devra être présenté auprès des différents prestataires.

**Occupants des chambres :** Chaque hébergement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants et ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Un enfant en bas âge est considéré comme un occupant à part entière. Sauf convention particulière acceptée par la SEMECCEL par écrit, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés (sauf chiens guides ou d'assistance).

**Arrivée après 18 heures :** dans ce cas, le voyageur doit prévenir directement l'hébergeur dont les coordonnées figurent sur les documents de visite.

**Modification ou annulation du contrat :** voir la partie « V.3 Prestations d'hébergement ou autres prestations externes » de la partie « V – Modification ou annulation » des présentes conditions.

**III - Responsabilité de la SEMECCEL**

Sauf préjudice corporel, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages et intérêts éventuels dus par la SEMECCEL sont limités à trois fois le prix total du séjour.

**1.2 Conditions communes aux voyageurs (billet(s) + hébergement) et aux visiteurs (billets sans hébergement)**

Les conditions ci-après s'appliquent à la fois aux voyageurs et aux visiteurs, sous réserve, pour les voyageurs, des dispositions de la partie précédente « Conditions applicables uniquement aux voyageurs » qui priment systématiquement sur les conditions communes qui leur seraient contraires.

**I - Relations contractuelles**

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout enfant mineur doit être accompagné d'une personne majeure. A son arrivée sur l'un des sites (La Cité de l'espace, L'Envol des Pionniers ou tout autre site tiers auquel l'achat de billet donnerait accès), le client est soumis au règlement 7976 affiché dans le hall d'accueil et accessible sur le site internet du Site concerné.

Les prix figurant dans les brochures émises par la SEMECCEL ou sur le site Internet du Site concerné correspondent aux tarifs en vigueur au jour de leur édition. Ces prix peuvent être modifiés à tout moment.

Une fois le contrat conclu, la SEMECCEL ne peut appliquer rétroactivement les réductions et les offres promotionnelles ponctuelles.

**II - Réservation**

**II.1 - Individuels**

**• Conclusion du contrat**

La réservation doit comporter l'effectif, l'âge des participants, le jour d'arrivée et les prestations choisies (dont le nombre et le type de chambres), les modalités de paiement et conditions d'annulation.

Les tarifs réduits (étudiant, handicapé, famille...) ne sont pas accessibles en ligne. Pour en bénéficier le client doit prendre contact avec la SEMECCEL ou en faire la demande auprès des hôtesses d'accueil du Site concerné le jour de la visite.

**• Achat sur site Internet**

Le contrat est valable dès validation du paiement et obtention d'un numéro de dossier. Le dossier de réservation est adressé par courriel au client. S'il ne le reçoit pas, il lui appartient de contacter la SEMECCEL par email à l'adresse resaweb@semeccel.com. En cas de refus de paiement par le serveur bancaire Internet, le dossier est annulé et celui-ci est enregistré comme devis.

**• Documents de visite**

Les documents de visite comprennent les billets d'entrée, les bons d'échanges hôtels et autres prestations. Les billets d'entrée permettent un accès direct au Site concerné. Les autres documents sont à remettre aux prestataires concernés.

Le client doit se présenter le jour mentionné sur les documents de visite.

Après le paiement complet de l'ensemble des prestations et la réception par courriel des documents de visite, le client doit imprimer les documents de visite (il s'oblige dans cette hypothèse à respecter les conditions d'impression, de validité et d'utilisation desdits documents indiquées ci-après) ou les présenter via son terminal mobile à l'accueil du site.

**• Conditions d'impression, validité et utilisation des documents de visite**

**Impression :**

La fonctionnalité d'impression des documents de visite à domicile permet d'imprimer lesdits documents sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès Internet. Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable...) n'est accepté.

**Validité des documents de visite imprimés :**

Le client doit s'assurer que les documents de visite imprimés disposent d'une bonne qualité d'impression. Ces documents de visite doivent impérativement correspondre aux conditions de validité suivantes : Impression en mode portrait, sans modification de la taille d'impression, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso. A chaque personne réservée correspond un billet, les documents correspondant aux autres prestations étant également matérialisés de manière spécifique. Il est impératif d'imprimer tous les documents de visite.

Les documents de visite et notamment les billets et bons d'échange partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, le client doit réimprimer son billet et/ou tout autre document imprimable afin de disposer d'une bonne qualité d'impression. Le client pourra vérifier la qualité de l'impression en s'assurant que les informations écrites sur le billet et/ou les autres documents ainsi que le code-barres sont bien lisibles.

**Utilisation des documents de visite imprimés :**

Chaque billet d'entrée imprimé est muni d'un code-barres et/ou QR code unique contrôlé et enregistré à l'entrée du Site concerné à l'aide de lecteurs de code-barres, permettant l'accès direct au Site concerné. Les documents de visite imprimés sont personnels et incesibles. Sauf disposition contraire des présentes conditions, ils ne sont ni échangeables, ni remboursables. Lors des contrôles à l'entrée du Site concerné ou de la remise de tout autre document de visite aux prestataires intervenant dans le déroulement du séjour, une pièce d'identité officielle et en cours de validité pourra être demandée au client pour identifier l'acheteur desdits documents de visite.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet d'entrée ou tout autre document de visite, de les mettre à disposition à de telles fins ou d'utiliser des copies de ces documents. De tels faits sont éventuellement passibles de poursuites pénales, sans préjudice des dommages et intérêts que SEMECCEL serait en droit de réclamer aux contrevenants en fonction du préjudice subi.

**II.2 - Groupes**

**• Réservation**

Les conditions tarifaires spécifiques aux groupes et les conditions ci-dessous s'appliquent aux groupes d'un minimum de 20 personnes payantes (ou 10 élèves pour les groupes scolaires) ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services.

La réservation doit comporter l'effectif, l'âge des participants, le jour d'arrivée et les prestations choisies (dont le nombre et le type de chambres), les modalités de paiement et conditions d'annulation.

Toute réservation doit être effectuée par email, au plus tard trois semaines avant la date de visite. La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, la catégorie du public et le ou les jours de la visite. Le contrat sera envoyé par mail par le Service Réservation

La réservation confirmée par mail entraîne l'acceptation sans restriction par le client ou son mandataire des présentes condi-

tions. Un exemplaire signé devra être conservé par le client, et présenté le jour de la visite.

La réservation devient ferme à réception par la SEMECCEL du contrat dûment signé et de l'acompte de 50 % avant la date de fin d'option, ou du Bon de Commande pour les administrations : dans le cas contraire, les options ne seront pas maintenues.

Pour les réservations avec restauration, le choix du menu doit impérativement accompagner le contrat signé. Dans le cas contraire et sans précision 15 jours avant la date de visite, la SEMECCEL sera contrainte d'établir les menus sans l'avis du client. L'acompte de 50 % ou le bon de commande pour les paiements administratifs doivent nous être transmis avant la date de fin d'option en même temps que le contrat signé.

Les horaires des spectacles, animations, boutiques et restaurants mentionnés dans les contrats le sont à titre indicatif et peuvent être modifiés ou supprimés sans préavis.

**• Frais de dossier**

Des frais de dossier d'un montant de 23 € sont facturés sur chaque dossier pour toute réservation d'au moins un séjour avec ou sans hébergement, sauf dans le cas de visites pédagogiques.

Concernant les visites pédagogiques des frais de modification de 30 € sont facturés à partir de la 2ème modification effectuée sur un même dossier.

**III - Conditions de paiement**

La SEMECCEL n'est pas responsable de tous frais sur les transactions par carte bancaire occasionnés le cas échéant par la variation du taux de change ou pour d'autres raisons ne dépendant pas de la SEMECCEL.

**III.1 - Individuels**

**• Paiement sur Site (aux caisses)**

Tous les règlements doivent être effectués en euros.

**• Réservation sur site Internet**

Tous les règlements doivent être effectués en euros par Carte Bancaire, Visa, Visa Electron, Mastercard, American Express, ou E-carte bleue.

**III.2 Groupes**

Le solde du prix est exigible le jour de la visite, à l'arrivée du groupe, à l'exception des règlements administratifs. Un paiement différé, à réception de la facture, pourra éventuellement être convenu selon accord avec la direction commerciale. Toute somme non réglée à l'échéance contractuelle entraînera l'application de pénalités de retard calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

**IV - Absence de droit de rétraction**

En application de l'article L 221-28 du Code de la consommation, les prestations proposées par la SEMECCEL, ne sont pas soumises à l'application du droit de rétraction prévu aux articles L 221-18 et suivants du même Code en matière de contrats conclus à distance.

Par conséquent, les prestations commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes conditions générales.

**V - Modification ou annulation**

**V.1 Individuels**

**• Modification ou annulation par le client**

Les demandes de modification, d'annulation totale ou partielle d'un dossier confirmé peuvent être effectuées uniquement auprès de la SEMECCEL (même pour un dossier réservé sur le site Internet) et doivent être notifiées à la SEMECCEL par écrit par lettre recommandée, par fax au 05 62 71 56 01 ou par courriel à resaweb@semeccel.com et reçu par la SEMECCEL au plus tard jusqu'à J-4 avant la date de visite.

Dans le cadre des offres promotionnelles, les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Tout changement de date de séjour ou d'établissement hôtelier demandé par le client avant l'arrivée constitue une annulation de la réservation initiale (avec application des frais d'annulation décrits à l'alinéa suivant) et un enregistrement de la nouvelle commande aux conditions décrites ci-dessus.

Pour toute demande d'annulation totale ou partielle d'un dossier confirmé, la somme conservée par la SEMECCEL est la suivante :

Condition d'annulation Totale (J=Premier jur de la prestation)	Jusqu'à J-4	De J-3 à J et non présentation
	0 <span> </span> %	100%

Aucun remboursement n'est effectué aux caisses.

Arrivée différée, renonciation à une prestation ou départ anticipé

En cas d'arrivée antérieure ou postérieure à la date de la première prestation réservée ou s'il renonce à l'une des prestations de son séjour ou en cas de départ anticipé en cours de séjour, le client ne bénéficie d'aucun remboursement.

Non-présentation

La non-présentation du client n'ouvre pas droit à remboursement.

**V.2 Groupes**

Les demandes de modifications de dossiers confirmés doivent être effectuées par écrit par mail à : resa@semeccel.com ou seminaires@semeccel.com. Seules sont acceptées les modifications notifiées par renvoi d'un contrat par la SEMECCEL.

Le nombre exact de personnes présentes le jour de la réservation (Locations de salles, restauration et autre) doit être confirmé par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la manifestation. Ce nombre sera retenu comme base minimale de facturation Aucune correction portée directement par le client sur un document de la SEMECCEL ne sera prise en compte.

Heure limite de prise en compte par la SEMECCEL :

Courrier : la date de réception fait foi.

Email / Fax : réception avant 17h00, heure locale, hors week-end et jours fériés.

L'effectif indiqué lors de la réservation ou de la dernière modification sera retenu comme base de facturation. Il est toléré jusqu'à 10 % d'absents applicable sur l'ensemble des prestations, sauf dans le cadre de location d'espace. Au-delà de ce taux, l'ensemble des prestations sera facturé pour le reste des personnes non présentes.

Pour toute modification à la hausse reçue entre J-15 et J la SEMECCEL ne pourra garantir les réservations ou prestations supplémentaires.

**• Prestations générales (billetterie et spectacles) :**

Toute annulation ou modification fera l'objet d'une facturation basée sur le prix total de la prestation dans les conditions suivantes :

Annulation Totale (J=Premier jour de la prestation)	Jusqu'à J-15	J-14 à J-8	De J-7 à J ou non présentation
	0 <span> </span> %	50 <span> </span> %	100%

**• Prestations annexes (visites découvertes, visites accompagnées, visites thématiques, ateliers pédagogiques...) :**

Dans un délai inférieur à J-15, en cas de réduction de l'effectif d'un groupe entraînant l'annulation d'une des prestations citées ci-dessus (par exemple l'annulation d'une des deux visites guidées prévues initialement pour deux sous-groupes), ladite prestation sera facturée dans sa totalité.

Toute prestation de restauration non consommée ne pourra donner lieu à une minoration du prix de la prestation.

Toute annulation ou modification fera l'objet d'une facturation basée sur le prix total de la prestation dans les conditions suivantes :

Annulation/modification des prestations annexes (J=Premier jur de la prestation)	Jusqu'à J-15	De J-14 à J
	0 <span> </span> %	100%

**V.3 Prestations d'hébergement ou autres prestations externes**

Il est précisé qu'une taxe de séjour pourra être demandée en supplément directement par l'hébergeur.

Les modifications sont effectuées par la SEMECCEL sous réserve de disponibilité.

Tout changement de date de séjour ou d'établissement hôtelier demandé par le client constitue une annulation de sa com-mande initiale avec application des frais d'annulation décrits ci-dessous.

Toutes modifications donnent lieu à l'envoi d'un nouveau contrat. En l'absence de retour du nouveau contrat signé avant la date de fin d'option et du règlement complémentaire si nécessaire, les modifications sont considérées comme nulles.

**• Annulation totale du dossier du fait du client**

Pour toute annulation totale, la SEMECCEL se réserve le droit de prélever une partie du montant total de la prestation réservée par le client dans les conditions ci-dessous :

Condition d'annulation Totale (J=Premier jur de la prestation)	Jusqu'à J-30	De J-29 à J ou non présentation
	0 <span> </span> %	100%

**• Modification partielle du dossier du fait du client**

Pour toute modification partielle (effectif ou nombre de chambre...), la SEMECCEL se réserve le droit de prélever une partie du montant total de la prestation réservée par le client dans les conditions ci-dessous :

Condition d'annulation Partielle (J=Premier jour de la prestation)	Entre J-30 et J-20	De J-19 à J
	0 <span> </span> %	100%

# L'ENVOL DES PIONNIERS

SITE DE LÉGENDE · TOULOUSE MONTAUDRAN

Toulouse 


TOUTES  
NOS ACTIVITÉS  
PÉDAGOGIQUES SONT  
DÉCLINÉES EN DEUX NIVEAUX  
À PARTIR DU CYCLE 3 :  
CM1-5°  
4°- Terminale

Infos sur  
[lenvol-des-pionniers.com](http://lenvol-des-pionniers.com)  
rubrique  
Enseignant/élève

## PLONGEZ VOS ÉLÈVES DANS L'INCROYABLE AVENTURE DE L'AÉROPOSTALE !

Un site de légende  
à Toulouse Montaudran

Piste des Géants

6, rue Jacqueline Auriol - 31400 TOULOUSE - [lenvol-des-pionniers.com](http://lenvol-des-pionniers.com)  

toulouse  
métropole

en grand !



L'Envol des Pionniers est un site géré par la SEMECCEL (Société d'Economie Mixte d'Exploitation de Centres Culturels Educatifs et de Loisirs) qui exploite également la Cité de l'espace depuis son ouverture en 1997.